

Enoncé

SARL L'ESSENCE DE VIE

Liste des pièces du dossier

Enonce du cas : Document présent

Fichier Excel pour réalisation des bulletins

Convention collective de l'entreprise.

Les travaux à réaliser

Vous êtes « Gestionnaire de paie » en charge du dossier de la « SARL L'ESSENCE DE VIE »

Il vous est demandé d'accomplir le travail suivant : :

Elaboration des bulletins de paie du mois de mai

Durée : Comptez 3 heures de travail sur cette première partie

Connaissance générale de l'entreprise

En N-15 Madame Germaine DUMONT crée la SARL **L'ESSENCE DE VIE** dont elle devient gérante en détenant 30% des parts, son conjoint détient 15% des parts et n'a pas d'activité dans la société.

Les autres associés n'ont pas de liens familiaux avec la gérante et n'exercent pas d'activité dans l'entreprise. Germaine DUMONT n'a pas de contrat de travail.

L'horaire des salariés est de 7 heures par jour du lundi au vendredi inclus.

L'activité consiste en la fabrication et la commercialisation d'huiles essentielles

CAS COMPLET

Les salariés

Nom	Prénom	Contrat	poste	Classification	Position	Date entrée
DUMONT	Germaine		Gérante de la SARL	Mandataire	Cadre	01/01/N-14
LAMBERT	Christine	CDI	Contremaitre	4	Cadre	01/10/N-6
SALVI	Rénata	CDI	Vendeuse	1	Non cadre	01/12/N-3
SMITH	John	CDI	Producteur	2	Non cadre	01/09/N-9
WINCKERT	Claudine	CDI	Commerciale	3	Non cadre	01/07/N-7

Les salaires

Nom	Prénom	Coefficient hiérarchique	Composants de salaires	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
DUMONT	Germaine	600	<i> salaire de base</i>	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
			<i> prime</i>					6 000
LAMBERT	Christine	305	<i> salaire de base</i>	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
			<i> prime</i>					
SALVI	Rénata	100	<i> salaire de base</i>	1 650	1 650	1 650	1 650	1 650
SMITH	John	280	<i> salaire de base</i>	3 700	3 700	3 700	3 700	3 700
			<i> Prime exceptionnelle</i>					1 000
WINCKERT	Claudine	200	<i> salaire de base</i>	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
			<i> Commissions / ventes</i>	800	1 250	1 050	2 200	3 000

Les mutuelles et particularités de salaires

MUTUELLES			Autres particularités de salaire		
Nom	Prénom	Mutuelles Personnes à charges	Nom	Prénom	Particularités
DUMONT	Germaine	<i> 2 adultes et 2 enfants</i>	DUMONT	Germaine	
LAMBERT	Christine	<i> 2 adultes</i>	LAMBERT	Christine	<i> 20 Titres repas de 7€ pris en charge à 60% par l'employeur</i>
SALVI	Rénata	<i> 1 adulte et 1 enfant</i>	SALVI	Rénata	<i> 18 Titres repas de 7€ pris en charge à 60% par l'employeur</i>
SMITH	John	<i> Dispensé</i>	SMITH	John	<i> Carte transport en commun domicile – entreprise = 62 €</i>
WINCKERT	Claudine	<i> 1 adulte</i>	WINCKERT	Claudine	

CAS COMPLET

Rénata SALVI prend le solde de congés payés restant dû sur la période de référence du 1/6/N-2 au 31/5/N-1. Elle a toujours été à temps plein sans aucune absence.

Éléments de calcul des congés

Salaires de base en N-3	1 550 €
Salaires de base en N-2	1 600 €
Salaires de base en N-1	1 620 €
Prime exceptionnelle en décembre N-2	300 €
Prime de rendement en décembre N-2	800 €
Congés pris en aout N-1	4 semaines
Indemnité de congés versée en N-1	Calculée sur la base de maintien de salaire

CAS COMPLET

Les heures de travail du mois de mai

	germaine	Christine	Rénata	John	Claudine
vendredi 1 mai	Férié, chomé et payé				
samedi 2 mai					
dimanche 3 mai	Présente				
lundi 4 mai	Présente	7	7	7	7
mardi 5 mai	Présente	7	7	7	7
mercredi 6 mai	Présente	7	7	7	7
jeudi 7 mai	Présente	7	7	7	7
vendredi 8 mai	Présente	Férié, chomé et payé			
samedi 9 mai					
dimanche 10 mai					
lundi 11 mai	Absente	9	CONGES PAYES	Congés sans solde	7
mardi 12 mai	Absente	7			7
mercredi 13 mai	Absente	8H 45 min			7
jeudi 14 mai	Absente	7			7
vendredi 15 mai	Absente	7			7
samedi 16 mai	Absente				
dimanche 17 mai	Absente				
lundi 18 mai		9	7	7	7
mardi 19 mai	Présente	5	7	7	7
mercredi 20 mai	Présente	7	7	7	7
jeudi 21 mai	Présente	Férié, chomé et payé			
vendredi 22 mai	Présente	7	7	7	7
samedi 23 mai	Présente				
dimanche 24 mai	Présente				
lundi 25 mai	Congés		7	7	7
mardi 26 mai	Congés	7	7	7	7
mercredi 27 mai	Congés	7	7	7	7
jeudi 28 mai	Congés	7	7	7	7
vendredi 29 mai	Congés	7	7	7	7
samedi 30 mai		7			
dimanche 31 mai	Absente				

Les retenues sur congés payés ainsi que l'indemnité de congés payés se calculent sur la base des jours ouvrables moyens de 26 jours par mois.

CAS COMPLET

Détail des cotisations prévoyance et mutuelle

	Taux salarial	Taux patronal
Mutuelle	20 € / personne adulte et 15 € / enfant à charge	22 € / personne adulte et 18 € / enfant à charge
Prévoyance cadres		1.50% / T1

L'assiette de calcul correspond au salaire de base

Les autres variables en

	Taux salarial
Coefficient FILLON	0.3206
Plafond	3 428 €
SMIC horaire	10.25 €
Taux accident du travail	2%

Les salaires minimum selon le coefficient

Coefficients hiérarchiques	Salaires de base minimum
100 à 150	SMIC + 1 € / point de coefficient
>150 à 200	SMIC + 2 € / point de coefficient
>200 à 300	2 000 € + 2.5 € / point de coefficient
> 300 à 400	3 000 € + 3 € / point de coefficient
> 400 à 500	5 000 €
> 500	6 200 €
Expl salaire de base minimum pour un coefficient 220	$2\,000 + (220 * 2.5) = 2\,550$ €